

[Accueil](#) > [Actu](#)

## Un CRS condamné pour violence



Il s'agit du premier procès pour violences policières dans le cadre du mouvement des Gilets jaunes./ AFP

### Actu

Publié le 20/12/2019 à 05:09

Pas de «légitime défense» et une «atteinte à l'image des CRS» : pour la première fois, un policier, accusé de violences lors d'une manifestation de Gilets jaunes a été condamné hier à deux mois de prison avec sursis pour avoir jeté un pavé.

Ce CRS de 44 ans, qui n'a pas souhaité s'exprimer à l'issue de l'audience pourra continuer d'exercer car le tribunal a décidé de ne pas inscrire la peine sur son casier judiciaire.

C'est la première fois, depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, en novembre 2018, qu'un policier est condamné pour un acte de violences envers les manifestants, qui n'ont eu de cesse de dénoncer la répression des forces de l'ordre.

### Un geste qui «porte atteinte à l'image des CRS»

Ce policier était poursuivi par le tribunal correctionnel de Paris «pour violences volontaires de la part d'une personne dépositaire de l'autorité publique» lors de la mobilisation du 1er mai, dans le XIIIe arrondissement de la capitale, marquée par de nombreux heurts.

En novembre, le parquet avait requis trois mois de prison avec sursis.

Sur deux vidéos visionnées lors de l'audience, on voyait ce CRS, entouré de collègues de sa compagnie de Toulouse, se saisir d'un pavé au sol, prendre de l'élan et le lancer vers des manifestants, qui se tenaient à «environ huit mètres». Les images ne montrent pas où a atterri le projectile.

«Votre réaction n'était absolument pas nécessaire à la légitime défense», a souligné le président, évoquant un geste «d'exaspération, de panique, de représailles aux jets de projectiles» mais aussi des «circonstances éprouvantes» toute cette journée.

Moins d'une heure avant les faits, le CRS avait vu son chef de section gravement blessé au visage par un pavé jeté par un manifestant.

«Vous avez eu l'intention de créer chez les manifestants un choc physique ou psychique pour les faire cesser leurs jets de projectiles», a précisé le magistrat, qui a évoqué une décision «très attendue par l'opinion publique», qui «va porter atteinte à l'image des CRS».

Après la décision, le secrétaire national du syndicat Unité SGP-Police, Grégory Joron a estimé que cette décision constituait un «message assez trouble envoyé aux forces de l'ordre».

«C'est une affaire symbolique» et «pas une bonne nouvelle pour les policiers» a-t-il ajouté se disant inquiet pour ses collègues qui «seront traduits dans d'autres affaires».

**NRPyrenees.fr**

Voir les commentaires

## Les plus lus

 Lus

 Commentés

- 1 **Faits divers - Tarbes.** Tarbes : un homme gravement blessé par arme blanche place Marcadieu
- 2 **Insolite - Tarbes.** Tarbes : Prié d'immobiliser son véhicule qui n'est plus en règle, il est arrêté au volant juste après
- 3 **Faits divers - Hautes-Pyrénées.** Police et gendarmerie déployées à Tarbes et Bazet pour des contrôles anti drogues
- 4 **Faits divers - Bagnères-de-Bigorre.** Mort de Jules à la piscine de Bagnères : La protection fonctionnelle retirée au MNS